

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RÉD., ADM. et PUBL. Le Chaux-de-Fonds: Parc 103, 161 réd (039) 310 88 tél adm et publ. (039) 310 87 CCP 23-313. Lausanne: Saint Pierre 1 161 (021) 22 69 10 CCP 10 8300 Genève: Argand 4 161 (022) 32 42 40 CCP 12 2715 ABONNEMENTS 1 mois Fr 4.50 3 mois Fr 13 — 6 mois Fr 25 — 1 an Fr 50. — LE NUMERO 30 ct Rédacteur en chef responsable Willy Brandl

Billet fribourgeois :

COMBIEN DE TEMPS POUR UN BACHOT?

La saison est aux vacances, même si le temps n'y est pas. Nos écoles se sont fermées l'une après l'autre avec toutes les cérémonies que cela suppose. Pour deux mois, les écoliers ont été mis au vert, et leurs maîtres aussi. Les journaux ont publié les résultats de ceux qui ont réussi et tu pu-liquement le nom de ceux qui ont échoué. Tout semble se passer selon un rite immuable, un ordre parfait et éprouvé par les siècles. En réalité, les problèmes qui se posent à notre école sont multiples. Il y a la démocratisation des études, les constructions des locaux, la réforme des programmes et j'en passe. Je m'arrêterai aujourd'hui à celui de la durée des études qui conduisent au baccalauréat.

Trop tard

Pour obtenir ce titre qui donne accès aux études universitaires, les étudiants fribourgeois doivent accomplir treize ans de scolarité: cinq ans d'école primaire et huit ans de collège pour les garçons et respectivement six et sept pour les filles. Avec un début de la scolarité primaire à sept ans, nos élèves devraient donc avoir leur bachot en poche l'année de leur vingtième année. Cependant les statistiques prouvent que beaucoup l'obtiennent plus tard et l'on a constaté qu'en moyenne les bacheliers des autres cantons romands étaient plus jeunes que les nôtres. Aussi des voix

se sont élevées pour demander que l'on ramène la durée des études classiques de huit à sept ans. Le Conseil d'Etat, d'après les déclarations de certains de ses membres, paraît acquis à cette mesure qui serait même réalisée dans un avenir assez proche.

Remontons un peu

Il y a à cette affaire un côté économique. En produisant des bacheliers plus jeunes, l'Etat économise des années de scolarité et permet à des jeunes gens d'entrer plus tôt dans la vie active. Le gain semble donc double, mais pour des raisons que je donnerai, il pourrait être illusoire. Il convient d'abord de se demander pourquoi tant de jeunes gens terminent leurs études après vingt ans. C'est que beaucoup commencent leur scolarité primaire après l'âge de sept ans et leur collège après six ans d'école primaire au lieu de cinq. Enfin, bon nombre d'entre eux doivent répéter une ou plusieurs classes. J'ai l'impression que c'est déjà à l'école primaire que s'accumule un certain retard par rapport à d'autres cantons. J'en vois la principale raison dans le fait que l'école infantine est encore trop peu répandue chez nous. Les petits Genevois ou Bâlois entrent pratiquement tous en scolarité à quatre ou cinq ans. Les départs à l'école primaire se font plus aisément, les choses vont ensuite plus vite.

Chez nous, seules les villes ont ces écoles; et encore les classes y sont-elles surchargées puisqu'elles comptent jusqu'à une quarantaine d'élèves. On a tort d'autre part de ne pas vouloir y enseigner les rudiments de la lecture et de l'écriture.

Possible, mais...

Ceci dit, il reste néanmoins possible de raccourcir la durée des études. Tout dépend de la quantité et de la qualité des connaissances exigées pour entrer à l'université. Or, à ce stade, les exigences y sont toujours plus grandes. Les élèves trouvent, dans certains secteurs beaucoup de difficultés à s'adapter, se voient traités comme s'ils possédaient des connaissances qu'ils n'ont pas. Nombreux sont ceux qui se découragent et arrêtent là. Et au bout du compte, on sait que 30% environ des étudiants de nos universités n'achèvent jamais leurs études par un examen final. Les raisons n'en sont certes pas toutes d'ordre scolaire, mais on ne saurait nier qu'elles sont les plus nombreuses. De fait, la collaboration entre collèges et universités reste insuffisante.

A rebours

Comment dès lors raccourcir les études secondaires. Une chose est certaine: on ne pourra pas apprendre autant de choses, acquérir une formation aussi poussée en sept ans qu'en huit. Il faudra complètement remodeler le programme, aller plus rapidement, laisser tomber certaines branches. L'entreprise est hasardeuse et les gains douteux. En effet, cette accélération du rythme aura pour effet d'augmenter le nombre des élèves qui devront répéter une année avec tous les graves inconvénients que cela

(Suite en troisième page)
Denis CLERC.

DANS MON CALEPIN

Il n'est pas concevable qu'une politique concertée ne se fonde pas sur une philosophie, une conception générale de la vie, une «Weltanschauung», comme disent les Allemands — sans qu'il soit nécessaire, pour autant, d'avoir accompli des études universitaires ou exprimé ses idées sous forme de traité. Mais une action politique ne peut avoir de valeur et de constance si elle n'est sous-tendue par des convictions inébranlables. Sans quoi elle n'est qu'opportunisme au service de penchants égoïstes vagues et changeants.

La qualité d'une philosophie politique cohérente doit consister dans le fait qu'elle va à la rencontre des aspirations — universelles — profondes de l'homme, plutôt que d'ériger un système clos et absolutiste, qui contrariera certaines des tendances de l'être humain et ne pourra être accepté qu'en contrepartie de l'intolérance pour les autres opinions.

Je ne peux pas plus adhérer au libéralisme (pris dans son acception économique), puisqu'il laisse libre cours aux seuls égoïsmes et à leur expression matérielle — loi du plus fort, recherche exclusive du profit et de l'intérêt — qu'au marxisme dans sa prétention à la fois messianique et scientifique, héritage du positivisme «contien», l'unilatéralité de sa vision historique et sa limitation à la seule lutte des classes conduisant par tous les moyens à la dictature du prolétariat.

Hommage soit rendu à Marx d'avoir mis en évidence certaines conditions de vie et l'exploitation de la majorité par une minorité; qu'on lui sache gré d'avoir envisagé certaines voies pour dresser la misère et la justice contre la richesse insolente et l'inéquité. C'est le combat normal que tout être humain devrait mener lorsque

la situation met chacun de ses frères à nu.

Mais les situations ne sont pas intangibles, ni toutes semblables. Le capitalisme comme le socialisme (marxiste) ne sont pas deux monolithes grossiers, l'un excluant l'autre. Les classes sociales — pensons à l'Occident — sont loin de se limiter à deux stratifications antagonistes, les capitalistes et les prolétaires. Il n'est pas forcément indispensable de n'agir qu'avec haine contre ceux que l'on veut vaincre — divisant ainsi les nations — pour atteindre le but. Enfin, il n'est pas admissible que hors le marxisme-léninisme il n'y ait ni vérité, ni salut, comme l'appliquent ses sectateurs dans trop d'Etats.

Provisoirement, je penserais ceci, de même que Camus, qui me paraît être une philosophie élémentaire à l'usage de tous, et pas intolérante: la vie est unique, l'individu également. En dehors de toute révolte ou de toute abnégation, cela doit nous inciter, dans tous nos actes, à respecter chaque individu, à ne pas compromettre sa jouissance de ce court moment d'existence. L'homme sera toujours une fin, jamais un moyen.

N'est-ce pas aussi la pensée de Tage Erlander: «Puisque nous nous trouvons sur la terre — je commencerai par là, constatant le fait — et puisque nous sommes condamnés à rester sur cette terre, nous essaierons d'y rendre la vie aussi bonne à vivre que possible. Et pour rendre cette vie aussi bonne à vivre que possible, il nous faut avoir certaines valeurs communes d'égalité et de solidarité humaine. C'est là en réalité, très simplement, le fondement de mon idéologie politique. C'est de cela qu'il s'agit en politique».

Bernard GYGL.

* Citation d'une interview de Tage Erlander dans «Planète Action» No 16, «Le Socialisme suédois», p. 67.

Massacre dans les parcs nationaux africains



La vogue des «safari» meurtriers exerce plus que jamais ses ravages jusque dans les parcs nationaux africains. C'est ainsi qu'au parc national tanzanien de Serengeti plus de 1700 bêtes sauvages ont été massacrées ou blessées de la plus cruelle manière au cours d'une de ces «razzias» motorisées auxquelles on voit même participer des membres du gouvernement. Ces pratiques font courir un grave danger à la faune africaine, et les organisations de protection de la nature en sont vivement préoccupées. Notre photo: une victime des «safariistes», un tigre dont les pattes ont été froidement coupées pour en faire des presse-papiers originaux...

Conseil fédéral: LES PROBLÈMES DES PTT

Le Conseil fédéral a tenu mercredi sa séance hebdomadaire ordinaire, en l'absence de M. Gnaegi qui, souffrant, a été hospitalisé pour un examen général. Le gouvernement s'est occupé de la pénurie de personnel dans l'administration, et plus spécialement aux PTT. Il a examiné les revendications des syndicats, qui demandent notamment le treizième mois de salaire ainsi que l'application rétroactive de l'augmentation du salaire réel prévue pour le 1^{er} janvier. Aucune décision n'a été prise.

En réponse à une question du conseiller national Ziegler (soc., Genève), le Conseil fédéral fait savoir qu'il n'y a pas lieu de saisir la Commission des cartels du projet de fusion entre Buehrle et Hispano-Suiza. Il prétend qu'il n'est d'ailleurs pas certain que cette fusion aboutisse à un monopole faisant augmenter le prix des armes de guerre: une telle concentration, déclare le Conseil fédéral, permet aussi de faire des économies.

La chaire de génie sanitaire à l'Ecole polytechnique fédérale de

Lausanne est transformée en chaire d'hygiène du milieu. Le Conseil fédéral a nommé à ce poste M. Yves Maystre, de Genève.

Un nouveau directeur de la Caisse nationale suisse d'assurances en cas d'accidents a été désigné en la personne de M. W. Wunderlin, sous-directeur.

Au début de sa conférence de presse, consacrée aux décisions du Conseil fédéral, le chancelier Huber a tenu à préciser que l'offre d'avions Harrier n'avait pas été discutée à la séance du 12 août. C'est pour cette raison que, ce jour-là, il n'a été question que de l'offre de Hunter. M. Huber a dit à la presse: «Je ne puis rendre compte que de ce qui se dit durant la séance du Conseil fédéral, je ne puis pas connaître toute la correspondance du Département militaire.

A PROPOS...

Je lis dans la «Voix ouvrière» du 13 août, sous le titre «Crise du logement», ces quelques renseignements qu'il est bon de noter:

«Pendant les six premiers mois de 1970, il n'a été construit que 1737 nouveaux logements, alors qu'il en aurait fallu 3000.

«Malgré ces 1737 nouveaux logements, le nombre total des appartements n'a augmenté que de 1549, à cause de la démolition de 188 logements.

«Dans ces 1737 logements sont comprises 167 villas; pendant les mois d'avril à juin seulement, ce sont 112 villas qui ont été terminées! Toutes sont à vendre.

«On trouve aussi 215 studios dans ces 1737 logements construits en six mois. De novembre à mai 1970, l'indice des loyers en ville de Genève a passé de 138,2 à 143,2, soit une augmentation de 5% en six mois.

«Au cours des douze derniers mois, le même indice a augmenté de 8%, et de 45% au cours des quatre dernières années. (...)

«Pendant le second semestre, on a enregistré 304 demandes pour des logements de trois pièces; il n'en a été construit que 176.

«Inversement, pendant la même période, il y a eu 18 demandes pour des appartements de six pièces et plus; on en a construit 129... (...)

Il y a actuellement 1528 logements en construction qui sont destinés à la vente, contre 421 avec un bas loyer.»

Et ceci, qui est édifiant: «Il faut rappeler que 91 253 contribuables ont un revenu imposable inférieur à 1250 fr. par mois et ne peuvent payer un loyer élevé.»

N'oubliez pas, le 27 septembre prochain, d'aller voter!
JEANLOUIS CORNUZ.

La journée en Suisse

■ BORMAN A GENÈVE. — L'astronave américain Borman est arrivé, mercredi, à Genève, où il doit rencontrer, ce matin, M. Marcel Naville, président du CICR. A son arrivée, l'astronave américain a indiqué qu'il faisait actuellement un tour du monde en qualité d'envoyé du président Nixon pour discuter avec les gouvernements et les institutions internationales de problèmes relatifs aux prisonniers de guerre en Asie du Sud-Est.

■ DEUX OUVRIERS ASPHYXIÉS.

— Mercredi matin à Staefa (ZH), deux ouvriers sont morts, vraisemblablement asphyxiés par du grisou. Les deux hommes voulaient tirer une conduite de refoulement de pression vers le lac de Zurich, dans un tube en acier qui passe sous la route. Cette méthode est souvent employée pour éviter de perturber la circulation. Comme les deux hommes n'arrivaient pas à tirer la conduite dans le tube, l'un d'eux, Edwin Metzger, âgé de 30 ans et domicilié à Pfäeffikon y pénétra après s'être attaché une corde à un pied pour plus de sécurité. Le deuxième ouvrier, un Autrichien, céli-bataire, âgé de 29 ans resta devant le tube d'acier, surveillant l'opération. Après un certain temps, comme il n'obtenait pas de réponse, on pense qu'il pénétra à son tour dans le tube. Lorsque le contremaître remarqua l'accident, il alerta immédiatement les pompiers. Un de leurs hommes rampa alors dans le tube où il découvrit les corps des deux ouvriers. On pense que les deux hommes ont été asphyxiés par du méthane (grisou).

■ UN VIGNERON SE NOIE. — A Chermignon, au-dessus de Sierre, un

vigneron valaisan, M. Joachim Barras, 63 ans, marié, père de plusieurs enfants, a glissé dans un torrent alors qu'il était occupé à des travaux d'arrosage. Il disparut dans le cours d'eau et mourut noyé.

■ UN PETIT VALAISAN SUCCOMBE.

— A Charrat près de Martigny, un enfant de six ans, le petit Nicolas Lonfat, fils de Pierre, est décédé mercredi matin à l'aube. L'enfant était tombé la veille d'un camion, et sa tête avait violemment heurté le sol.

■ AFFAIRE DE DROGUE A PULLY.

— On a appris mercredi seulement que la police municipale de Pully (VD) a appréhendé, le 9 août dernier, sept jeunes gens qui s'adonnaient à l'usage de la drogue. Il s'agit de Valaisans, de Valaisans et de Suisses alémaniques et d'un étranger en Suisse depuis quelques jours seulement. Ils sont âgés de 17 à 27 ans. Tous ont été interrogés par la police de sûreté de Lausanne. Cinq ont été relâchés, les deux derniers étant maintenus en état d'arrestation.

■ JUSTE LUTTE CONTRE KLOTEN.

— Une assemblée extraordinaire des délégués de l'Association pour la protection de la population de la zone de l'aéroport de Kloten a approuvé à Bulach par 63 voix contre zéro la loi contre le bruit des avions, et s'est prononcée par 53 voix contre une contre les crédits de 172 millions de francs pour le financement de la troisième étape des travaux d'extension de l'aéroport. La raison de cette dernière décision est que les communes intéressées n'ont encore reçu aucune indication du Gouvernement zurichois sur les effets de l'extension de l'aéroport pour les communes avoisinantes.

GENÈVE

A la CGTE

La modernisation se poursuit inlassablement

Dans un précédent article, paru le vendredi 14 août, nous avons publié une brève information sur la modernisation de la CGTE, notamment à propos de l'introduction du self-service. Ce système moderne qui a fait ses preuves est, à ce jour, en vigueur sur les lignes 1/11, 2/22, 3/33 et 5. Il est introduit depuis le lundi 17 août sur les remorques de la ligne 12 et intégralement sur toutes les voitures de cette ligne, dès le lundi 31 août, ainsi que nous l'avons annoncé.

AUGMENTATION DU MATÉRIEL ROULANT POUR SON ADAPTATION AU SELF-SERVICE SUR LA 12

■ Dix automotrices modernes récupérées de la ligne de ceinture, transformées en remorques.

■ Equipement de 30 motrices et de 25 remorques de dispositifs « sécurité portes » avec bords sensibles.

■ Modification des installations de commande des portes : toutes les portes de la motrice et de la remorque commandées par le wattman (précédemment en majeure partie par les receveurs).

■ Installation d'un interphone entre les cabines de wattmen de convois ou de motrices en vue d'un dépannage.

■ Modification des trains d'engrenages pour les rendre moins bruyants (5 motrices transformées jusque vers la fin de l'année, solde en 1971-1973).

AUTRES AMÉLIORATIONS

■ Ripage des voies côté lac à la Terrassière.

■ Déplacement des voies côté ouest à la rue de la Corratierie.

■ Création d'une double voie permettant de supprimer deux aiguillages à la rue de Chêne-Bougeries.

■ Déplacement d'une voie de service au boulevard Georges-Favon le long de la plaine de Plainpalais, de façon à la mettre hors de la circula-

tion générale des véhicules. Cette modification fait partie des travaux préparatoires réalisés dans le cadre de l'aménagement de la place du Cirque.

■ Ripage des voies côté Arve à la rue de Carouge entre le rond-point de Plainpalais et la rue de l'Aubépine. La deuxième étape, entre la rue de l'Aubépine et le Pont-Neuf, sera exécutée en 1971.

■ Création d'une boucle de manœuvre à la gare des Eaux-Vives.

■ Création d'une boucle de manœuvre et d'accès des convois à la ligne 12, à la place des Augustins. Cette installation est en voie de réalisation et doit être terminée cette année encore.

COORDINATION

Tous les travaux de renouvellement ou de déplacement de voies susmentionnés ont fait l'objet d'une coordination complète avec les autres services publics et les administrations.

Cette coordination a été spécialement efficace dans le cas de la création d'une double voie à la rue de Chêne-Bougeries, ceci grâce à la compréhension et à la collaboration de tous les services et de la police en particulier qui a pris les mesures nécessaires permettant de supprimer toute circulation dans cette artère pendant les travaux.

Pour la rue de Carouge, les travaux sont passablement plus compliqués et leur durée s'explique par la longueur du secteur à traiter. La première étape, entre le rond-point de Plainpalais et la rue de l'Aubépine, qui doit s'achever cette année encore, mesure en effet 800 m. et implique des travaux importants de tous les services.

AMÉLIORATIONS D'HORAIRE (ligne 12)

A partir du 27 septembre : service à 3 et à 4 minutes aux heures de

pointe, entre 7 h. 20 et 8 h., 11 h. 20 et 12 h. 15, 13 h. et 14 h., 17 h. et 18 h. 40; le reste de la journée, service à 5 minutes de 6 h. 20 à 20 h. 30.

De plus, tous les convois comporteront des remorques (sauf dans la soirée et le dimanche).

AUTRES INNOVATIONS SUR LE RÉSEAU

■ Ligne N° 7, Saint-Jean—Lignon: introduction de services accélérés pour le Lignon dès le 27 septembre 1970.

■ Services scolaires : nouveaux services pour desservir les cycles d'orientation de la Gradelle, de la Seymaz et d'Onex.

■ Ligne de grande ceinture N° 14 : cette ligne, créée à titre d'essai en 1969 avec du matériel roulant de fortune, est définitivement incorporée au réseau. Rappelons son parcours: rond-deau de Carouge, Bachet-de-Pesay, Grand-Lancy, Petit-Lancy, Pont-Buttin, Châtelaine, carrefour du Bouchet, collège Rousseau, Grand-Pré, place des Nations.

■ Ligne de trolleybus N° 4 : exploitation par autobus dès le 1^{er} février 1971 à cause des travaux qui commenceront vers cette date au quai des Bergues. Vu la mise à sens unique de ce quai en direction du pont du Mont-Blanc, modification de parcours entre la place Châteaubriand et Bel-Air par rue de Berne, rue des Alpes, Cornavin et rue de Coutance. Cette ligne assurera donc une liaison entre la gare de Cornavin et celle de la Praille.

■ Ligne de l'hôpital : dès l'automne 1971, service de navette entre place Claparède et place des Augustins pour desservir la nouvelle entrée de l'hôpital au boulevard de la Cluse.

■ Cartes journalières : dès le début de l'année 1971, possibilité d'acheter des cartes journalières à l'avance et de les valider soi-même aux distributeurs.

Statut de la fonction publique

Le Conseil d'Etat veut-il éluder le débat?

Le statut de la fonction publique est à l'étude depuis pas mal de temps et ce n'est pas un problème aisé. Malgré les difficultés à le résoudre, il semblerait que le Conseil d'Etat (lisez M. Babel, président du Conseil d'Etat et chef des Finances cantonales, réd.) « ne joue pas le jeu » à tous les échelons de la fonction publique, on est mécontent. Si la période des vacances a quelque peu calmé les esprits, le débat va reprendre toute son acuité avec la rentrée. A ce propos, l'organe du groupe des fonctionnaires de l'administration cantonale, membres de la VPOD, « Le Fonctionnaire », numéro du mois d'août, publie sous le titre : « Où en est le statut de la fonction publique ? » l'article ci-après :

« Le Conseil d'Etat a déclaré que la deuxième lecture du projet de statut du personnel de l'administration centrale pourrait être terminée à fin septembre et qu'ainsi le statut entrerait en vigueur le 1^{er} janvier prochain.

« C'est, nous semble-t-il, vouloir aller vite en besogne et, peut-être, éluder une ultime discussion au niveau de la base des organisations professionnelles.

« En ce qui nous concerne, nous ne manquerions pas de mettre en doute le caractère paritaire d'un statut qui n'aurait pas reçu la sanction de l'ensemble du personnel.

« En effet, la commission paritaire chargée de l'étude du statut ne s'est plus réunie depuis plusieurs mois et, compte tenu de la période de vacances non encore achevée, ne pourra pas, en deux ou trois semaines, mettre un terme à ses travaux.

« Cela n'est pas dit pour retarder les effets d'un statut que de part et d'autre on s'efforce de rendre meilleur, mais pour précisément lui donner toutes les garanties de « fabrication ».

Notre syndicat (VPOD, réd.) a apporté son aide à la mise sur pied du statut en dehors de toute considération partisane et de tout esprit de contestation. Dans l'ensemble, nous avons fait nôtres les remarques de la commission du Cartel intersyndical, tout en nous penchant sur les points que nous avons jugés essentiels et que

notre représentant au sein de la commission paritaire, le collègue Jean Demont, a défendus avec ténacité.

Citons d'abord le perfectionnement professionnel, dont l'organisation doit être paritaire, et dont peut se prévaloir tout fonctionnaire qui aura, de plus, le droit de recourir auprès de son syndicat pour postuler son admission au perfectionnement.

« Nous pensons que les heures supplémentaires doivent avoir un caractère exceptionnel et qu'il est nécessaire de les compenser, en priorité, par des congés plutôt que par des rémunérations en espèces.

« Nous sommes d'avis qu'en cas de maladie grave le personnel de l'Etat, à l'instar de celui de l'administration municipale, puisse recevoir son salaire à raison de 100% pendant les six premiers mois et de 80% pendant les six mois suivants.

« Quant aux vacances, nous pensons qu'il est temps de mettre fin à toute discrimination de grade en ce qui concerne leur quotité. Les congés annuels sont une nécessité égale pour tous les travailleurs. C'est pourquoi nous demandons qu'il soit accordé à chaque fonctionnaire quatre semaines de vacances par année, ainsi qu'une semaine supplémentaire pour tout fonctionnaire ayant accompli vingt années de service. (Souligné par nous, réd.)

« Il n'est pas possible de reprendre tous les points sur lesquels notre syndicat a fait des observations ou émis des suggestions. Nous dirons simplement que c'est toujours dans le sens le plus progressiste que nous avons déterminé nos choix.

« Afin de concrétiser le principe de la parité, qui n'apparaît pas dans l'avant-projet, nous avons donné notre avis sur la création d'un organe chargé du contrôle de l'application du statut et demandé qu'il soit inséré, dans le statut, une clause additionnelle stipulant que toute modification ne puisse y être apportée sans l'accord des organisations syndicales.

« Enfin, il est indispensable que le statut garantisse le libre exercice des droits syndicaux (action et représentation syndicales) et démocratise le système des promotions.

CHRONIQUE NEUCHÂTELOISE

AVIS DE TIR

Des tirs avec munitions de combat auront lieu comme suit :

Armes : infanterie sans lance-mines.

Régions : Les Pradières—Mont-Racine (carte nationale au 1:50 000, vallon de Saint-Imier, feuille N° 232) :

Dates et heures :

Mardi	1.9.70	de 0800 à 1700
Mercredi	2.9.70	de 0800 à 2300
Jeudi	3.9.70	de 0800 à 2300
Vendredi	4.9.70	de 0800 à 1200
Lundi	7.9.70	de 0800 à 1700
Mardi	8.9.70	de 0800 à 1700
Mercredi	9.9.70	de 0800 à 1700

Zones dangereuses : limitées par les régions des Petites-Pradières - pt 1430 - crête jusqu'au Mont-Racine - la Motte - lisières forêts est du Mont-Racine jusqu'aux Petites-Pradières.

N° de tél. du poste de cdmt pendant les tirs : du 1.9.70 au 4.9.70: 038 / 7 63 20 du 7.9.70 au 9.9.70: 038 / 5 49 15

MISE EN GARDE. — 1. Vu le danger de mort, il est interdit de pénétrer dans la zone dangereuse. Le bétail qui s'y trouve en sera éloigné à temps. Les instructions des sentinelles doivent être strictement observées. — 2. Pendant les tirs, des drapeaux ou des ballons rouges et blancs seront placés en des endroits bien visibles dans la zone dangereuse et près des positions des pièces. La nuit, ils sont remplacés par trois lanternes ou lampions rouges disposés en triangle. — 3. Projectiles non éclatés. — En raison du danger qu'ils présentent, il est interdit de toucher ou de ramasser les projectiles non éclatés ou des parties de projectiles (fusées, ogives, culots, etc.) pouvant contenir encore des matières explosives. Ces projectiles ou parties de projectiles peuvent exploser encore après plusieurs années. — La poursuite pénale selon l'article 225 ou d'autres dispositions du Code pénal suisse demeure réservée. — Quiconque trouve un projectile ou une partie de projectile pouvant contenir des matières explosives est tenu d'en marquer l'emplacement et d'aviser immédiatement la troupe la plus proche ou le poste de destruction de ratés. — 4. Les demandes d'indemnité pour les dommages causés doivent être faites au plus tard dix jours après les tirs. Elles seront adressées au commissaire de campagne par l'intermédiaire du secrétariat communal qui procure les formules nécessaires. — 5. Toute responsabilité est déclinée en cas de dommages dus à l'inobservation des instructions données par les sentinelles ou celles figurant sur les publications de tir.

Poste de destruction de ratés : Cp GF 2 Neuchâtel, tél (038) 5 49 15.

Les commandants de troupe : tél. 033 / 2 30 47 et tél. 038 / 5 49 15.

Office de coordination de la place de tir des Pradières, cp gardes-fortifications 2, 2006 Neuchâtel, tél (038) 5 49 15.

Lieu et date: Neuchâtel, le 14.8.70.



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS CHERCHE

des nettoyeurs et des nettoyeuses

pour le service d'entretien de bâtiments communaux.

Entrée immédiate ou à convenir.

Horaire régulier à mi-temps et à plein temps.

Possibilité éventuelle de nomination ultérieure à un poste de concierge.

Se présenter, entre 17 et 18 h., au bureau de la Police du feu et des constructions, Travaux publics, rue du Marché 18, 2^e étage.

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS



Souvenez-vous de

l'aide suisse aux rhumatisants

La Ligue neuchâteloise contre le rhumatisme vous rappelle sa collecte annuelle :

Compte de chèques: 20 - 588

Adhérez à la Ligue neuchâteloise contre le rhumatisme

Secrétariat: Collégiale 10, 2000 Neuchâtel Tél. (038) 5 17 22

OFFRES D'EMPLOI

Le Collège de Genève

LE COLLÈGE VOLTAIRE souhaite engager pour ses laboratoires de physique et de chimie

un préparateur

en possession d'un certificat de capacité correspondant à cette spécialisation.

Par son travail précis et intelligent, la personne que nous engagerons contribuera valablement au développement sans cesse croissant de l'enseignement des sciences au niveau gymnasial.

Traitement selon l'échelle de l'administration cantonale.

Entrée en fonctions: immédiate ou à convenir.

Faire offres, avec curriculum vitae détaillé, à la direction du Collège Voltaire, rue Voltaire 21, 1201 Genève.

Mémento genevois

PALAIS EYNARD: L'exposition à l'occasion du 25^e anniversaire des Nations Unies: « La coopération internationale par le document », ouverte jusqu'au 27 août.

THÉÂTRE ANTIQUE (Ecole internationale, route de Chêne 62, tél. 26 15 15) 21 00. « La Paix » comédie musicale d'après Aristophane par le Théâtre de Carouge (en cas de beau temps seulement, si temps incertain le No 169 renseignera dès 18 30)

VISITES DE LA VIEILLE VILLE A PIED

Chaque lundi, mercredi et vendredi, de 10 à 19 h. et le samedi de 10 à 12 h., jusqu'à fin septembre. Départ porte principale de l'Hôtel de Ville (en face de l'Arse) Vente des billets Office du tourisme, place des Bergues 3 et Magasin de l'Abac Grand Rue 37

Prier pour avoir la victoire et n'avoir pas envie de se battre, je dis que c'est mal élevé. Péguy.

Le Département de l'instruction publique a le regret de faire part d'un décès de

Madame

Juliette FREYDIÈRE

institutrice dans les écoles primaires

Le conseiller d'Etat chargé du Département de l'instruction publique: André CHAVANNE

MINI-GAZETTE

JURA

● Mardi après midi, vers 14 h. 15, le jeune Bernard Frelechoux, 14 ans, domicilié à Boncourt, s'est noyé dans le lac artificiel de Champagny, en Haute-Saône (France). Son corps a pu être retrouvé quelques heures plus tard, après l'intervention d'hommes-grenouilles appelés de Vesoul.

Le jeune homme avait pris place avec sa sœur, M^{lle} Véronique Frelechoux, 20 ans, sur un matelas pneumatique qui chavira soudain, à quelque 15 m. de la rive. Le fiancé de la jeune fille, qui prenait des photos au bord du bassin, plongea et parvint à ramener celle-ci, inconsciente, sur la rive. Il réussit à la ranimer. Le jeune Bernard, en revanche, avait coulé à pic. Cet accident est dû à l'imprudence puisque les deux jeunes gens ne savaient pas nager.

● Deux gosses ont été blessés hier dans le Jura: il s'agit de Marc Bircher, 4 ans, qui a fait une chute à Courrendlin et s'est cassé une jambe, et de Rolf Stebler, 5 ans, qui a été renversé par une auto à Develier et qui a, lui aussi, une jambe fracturée. Tous deux ont été hospitalisés.

BIENNE

● Les autorités municipales biennoises ont répondu favorablement à la demande de crédit du comité d'action pour un centre de jeunesse autonome. 60 000 fr. ont été alloués à ce comité qui, de plus, est autorisé à utiliser les 12 000 fr. collectés par un journal local. C'est en effet à 72 000 fr. qu'a été évalué le coût de l'aménagement d'une coupole de l'ancienne usine à gaz en centre de jeunesse. A l'exemple de Berne, Bienna aura donc son centre que les jeunes seront appelés à gérer.

PAYS NEUCHÂTELOIS

● Le commandant de l'école de recrues d'infanterie 202, de la caserne de Colombier (NE), a levé mercredi la quarantaine, qu'il avait décidée la semaine dernière à la suite de la découverte de deux cas de méningite parmi les jeunes soldats. Les deux recrues malades sont hors de danger.

● Un automobiliste de Chézard, M. J.-J. Meylan, 25 ans, a perdu

la maîtrise de son véhicule, hier entre Fenin et Neuchâtel. L'auto est sortie de la route et M. Meylan a eu un fémur fracturé tandis que son passager, M. P.-J. Jost, de Peuseux, est contusionné. Tous deux ont été hospitalisés.

● On est toujours sans nouvelles, malgré d'actives recherches, des deux alpinistes disparus dans le massif de la Jungfrau, M. Pierre Baillod, de Neuchâtel, et M. Yves Menthonnex, de Marseille.

LA CHAUX-DE-FONDS

● Le Tribunal de police de La Chaux-de-Fonds a condamné hier: P. S., à 20 jours de prison, à 150 fr. d'amende et à 210 fr. de frais pour ivresse au volant et infractions au Code de la route; S. R., à sept jours de prison avec sursis et à 50 fr. de frais, pour vol; S. B., à 500 fr. d'amende et à 200 fr. de frais, pour ivresse au volant et infraction au Code de la route; C. R., à 400 fr. d'amende, pour homicide par négligence, avec de fortes circonstances atténuantes (il s'agissait d'un accident de circulation survenu aux Eplatures).

● Une passante, M^{me} Léa Amezdroz, a été renversée par une auto hier matin, rue de la Balance, alors qu'elle se trouvait sur un passage pour piétons. Elle souffre d'une commotion et d'une fracture du bassin. La police a retiré le permis du conducteur, M. J. B.

● Une automobiliste locloise, M^{me} Francine Henry, a été blessée hier dans une collision avec un trolleybus, à l'intersection des rues de la Paix et des Armes-Réunies.

LE LOCLE

● Entrée en collision avec une autre voiture locloise, hier matin, au carrefour Gentianes-Primevères, M^{me} Jocelyne Huguenin a été blessée aux genoux et a dû être soignée à l'hôpital.

● Un nouvel accident de chantier le troisième en quelques jours, s'est produit hier au Locle: un ouvrier de La Chaux-de-Fonds, M. A. de Cillis, est tombé d'un échafaudage, rue de la Colline. Il a été hospitalisé, souffrant de douleurs dans le dos.

Une fiscalité équitable: thème de réflexion des Neuchâtelois cet automne
3* La dangereuse illusion de l'initiative popiste

D'abord supprimer la concurrence fiscale, ensuite seulement toucher à la taxation: telle est donc la voie dans laquelle s'est engagé le Parti socialiste. C'est la seule réaliste, mais c'est aussi la plus difficile, car affronter les réalités est toujours plus difficile que de les ignorer. Or nous sommes à la veille du vote d'une initiative populaire qui ignore précisément la réalité certes scandaleuse de la concurrence fiscale: l'initiative du POP pour l'allègement des impôts des petits et moyens contribuables. Par insuffisance de clairovoyance ou par souci délibéré de propagande à grand spectacle, cette initiative constitue une illusion aux conséquences dangereuses. Lors du débat à son sujet au Grand Conseil, notre journal avait déjà eu l'occasion de démontrer cette illusion et ces dangers. Cette démonstration mérite d'être répétée, car il faut qu'on sache que le problème n'est pas, comme le présente le POP, un choix entre le projet communiste et l'inéquité bourgeoise.

L'initiative du POP, en résumé, réclame une diminution de 6 à 50 % de l'impôt sur le revenu des personnes physiques jusqu'à 23 000 fr. de revenu imposable, des déductions forfaitaires accrues et en compensation une augmentation du taux d'imposition des revenus supérieurs à 24 000 fr. ainsi que du taux de l'impôt sur la fortune. Le principe est très séduisant: les petits doivent payer moins, car les gros ont les moyens de payer plus. Apparemment, le POP manifeste les mêmes intentions que nous concernant une meilleure répartition de la charge fiscale. Le tout est de savoir si le moyen qu'il préconise est applicable. Nous répondons non. Non, parce que l'initiative popiste, justement, ne se soucie pas de la situation politique et économique. Elle ne fait que de l'arithmétique, et encore sommaire. Le seul aspect politique qui semble l'inspirer est celui de l'impact populaire qu'elle peut avoir. Illusion et danger, disions-nous. Voyons cela:

Politiquement irréaliste

Il vaut la peine, tout d'abord, d'examiner l'aspect politiquement irréaliste du projet popiste. Les initiateurs ne tiennent pas compte du fait que la situation, aujourd'hui, est telle qu'une augmentation d'impôts des gros contribuables équivaldrait pratiquement à une perte de matière fiscale, en raison de la concurrence fiscale que se livrent cantons et communes. Comme le canton de Neuchâtel se trouve être l'un de ceux qui taxent le plus ces gros contribuables, on a déjà pu voir des industriels, notamment, préférer s'installer dans un canton qui pratique la sous-enchère. L'adoption de l'initiative, en accentuant encore la disparité entre Neuchâtel et d'autres cantons dans ce domaine, aggraverait du même coup ce phénomène: les gros contribuables préféreraient déménager. Le canton aurait plus de peine encore qu'actuellement à «recruter» des industries nouvelles. Cette situation est scandaleuse, mais elle est. Et tant qu'on ne l'aura pas résolue sur le plan national, les citoyens les plus privilégiés pourront continuer à échapper aisément à l'accroissement de leur plein devoir fiscal. En outre, comme nous l'avons montré, ce risque de déséquilibre économique par déplacement de la matière fiscale existe semblablement à l'intérieur même du canton, puisqu'il y règne une concurrence semblable entre communes, et que les communes sont aussi touchées par l'initiative. Les communes appliquant la fiscalité la plus progressiste seraient les premières touchées. Chacun se sou-

vient de quelques déménagements retentissants d'industriels de communes à fiscalité forte vers des communes à fiscalité faible: ce petit jeu révoltant serait accentué. Les populistes nient, évidemment, ce danger, et prétendent notamment que c'est la main-d'œuvre qu'il faut attirer par une fiscalité qui lui soit favorable, et qu'alors les industries suivent. C'est un artifice de style: on n'attire la main-d'œuvre que s'il y a une possibilité de travail, donc présence d'industries!

Arithmétiquement insatisfaisante

Il est facile, sur le papier, de décider qu'Untel va payer à la place d'Ixe. Mais si l'on ne trouve pas, d'abord, le moyen d'empêcher Untel de se soustraire à son obligation supplémentaire, Ixe n'aura plus qu'à renoncer à des avantages beaucoup plus importants que la maigre somme qu'il aura économisée. En effet, une diminution d'impôts de quelques dizaines de francs par contribuable équivaldrait à une diminution de ressources, pour l'Etat, de millions de francs. Dans le cas précis, l'adoption de l'initiative du POP représenterait une perte annuelle de dix millions de francs pour l'Etat et de sept millions pour les communes. Alors que les possibilités de «récupérer» cette perte sont aussi aléatoires que nous l'avons montré, en raison de la concurrence fiscale. Et alors que les collectivités publiques auraient au contraire besoin d'accroître leurs ressources face aux réalisations de plus en plus coûteuses qu'elles doivent entreprendre! Où serait l'avantage pour les contribuables? L'initiative promet à près de 95 % des contribuables neuchâtelois une diminution d'impôt. Encore faut-il savoir ce qu'elle représenterait. Avec les propositions populistes de modification du taux de l'impôt sur le revenu, l'économie annuelle réalisée par ces contribuables varierait entre 90 fr. et 2 fr. 50, soit entre 7 fr. 50 et 28 centimes par mois! Prenons l'exemple concret d'un salarié ayant un revenu imposable de 16 000 francs. C'est lui qui bénéficierait de la plus forte baisse d'impôts: il payerait 590 fr. par an au lieu de 680 fr. actuellement, soit 90 fr. de différence, soit 7 fr. 50 par mois. Mais comme les contribuables se trouvant dans ce cas sont au nombre de 2500, l'Etat, lui, perdrait 225 000 fr. de recettes par année! Prenons l'autre exemple d'un salarié ayant un revenu imposable de 10 000 fr. Il payerait, lui, 250 fr. au lieu de 300 fr., soit une économie de 50 fr. par an. Mais les contribuables se trouvant dans ce cas sont au nombre de 6500: c'est donc 325 000 fr. que l'Etat perdrait par an, alors que cha-

que contribuable n'aurait jamais que 4 fr. 16 très exactement de plus à la fin du mois. Ainsi, pour le prix d'un match de hockey pour le contribuable, c'est plus que le prix d'un an de fonctionnement d'une bibliothèque comme celle de La Chaux-de-Fonds, par exemple, que la collectivité perdrait.

Abolir les privilèges

Nous disons donc que le jeu n'en vaut pas la chandelle, et que le POP jette de la poudre aux yeux des citoyens en prétendant que son initiative constitue une lutte pour une fiscalité équitable. Ce n'est pas en faisant payer quelques francs d'impôts de moins aux contribuables de ce canton qu'on aura changé quoi que ce soit aux privilèges des quelques centaines de gros bourgeois qui n'assument pas leur part des charges publiques. C'est une dérision que de présenter cette initiative comme une petite révolution. Si l'on veut que le canton de Neuchâtel connaisse un jour une fiscalité équitable, c'est en réformant les structures mêmes de son système fiscal que l'on y parviendra, et non en retranchant quelques francs ici pour en ajouter quelques autres là. Cette action-là, plus difficile, mais qui place vraiment la bourgeoisie au pied du mur, cette action-là qui doit aboutir à un résultat durable en supprimant les privilèges domiciliaires, en harmonisant les possibilités de développement des diverses régions du canton, en faisant de la fiscalité un véritable instrument de politique économique au service d'une redistribution équitable des ressources collectives, cette action-là, seul pour l'instant le Parti socialiste l'a entamée. Il ne s'en laissera distraire ni par le jeu facile des communistes, ni par l'hypocrisie des privilégiés bourgeois.

Michel-H. KREBS.

* Voir nos numéros des 18 et 19 août.



Chaque année au mois d'août, je vois avec plaisir nos régions sillonnées par des vacanciers français en grand nombre, venus admirer nos sites, profiter de nos installations sportives ou de détente en plein air, ou plus prosaïquement faire moisson de chocolat, de tabac, de montres et bénéficier d'un prix favorable de l'essence. Il est inutile de redire tout ce qui nous rend plus proches de nos voisins d'Ouest que de n'importe quels autres touristes. Parmi les particularités — souvent d'ailleurs un peu mythiques — que nous apprécions chez les Français figurent en bonne place la «fantaisie bien française» la «décontraction bien française», la «pointe d'anarchisme bien française», qui suscitent chez beaucoup de nos esprits helvétiques plus disciplinés par nature des sentiments de sympathie puisés dans leurs fibres secrètes. On admire, c'est vrai, ce qu'on croit être une disposition foncière du Français à «s'en foutre», des règlements, des flics, des conventions, de l'ordre... C'est le même genre de légende que celle des Suisses aux bras nouveaux et à l'esprit lent: souvent basée sur le vrai, mais excessivement généralisée.

Il y a un élément pourtant de cette légende du «caractère français» que je suis chaque année à pareille époque porté à généraliser, à force de coups de sang et de sueurs froides: le mépris affiché à l'égard de nos signaux routiers, plus précisément des «stop» et des «triangles renversés» supprimant la priorité. Il doit bien m'être arrivé une douzaine de fois, depuis une dizaine de jours, de me faire couper la route par un ou une conductrice arborant le «F», à un endroit où un tel signal lui intimait sans équivoque de me céder le passage. Pas du tout en trombe, d'ailleurs, à la manière des chauffards de chez nous, mais posément, tranquillement, gentiment pourrait-on dire; exactement comme si les signaux et les marques sur la chaussée n'existaient pas!

Dès la mi-août, il est vrai, l'habitude est prise et, dorénavant, je ne franchis plus les intersections qu'à une allure qui permette, cas échéant, que le rapprochement franco-suisse si sympathique ne se fasse que par tôles froissées incorporées... Provo.

DEUX PROBLÈMES DE CONSOMMATRICE

La vaisselle et les machines à laver la vaisselle

Il y a quelques années, les machines à laver la vaisselle étaient réservées à quelques privilégiées. Heureusement de nos jours, la machine à laver la vaisselle a sa place dans beaucoup de ménages, apportant souvent une aide efficace et bienvenue aux femmes qui travaillent à l'extérieur par exemple.

C'est ainsi que pour assurer le roulement nécessaire et ne faire tourner la machine qu'une fois par jour il faut faire l'acquisition d'un complément de vaisselle. Quelle ne fut pas ma surprise de constater récemment qu'après le deuxième lavage déjà, certains dessous s'estompaient pour disparaître complètement au bout d'une semaine et que finalement tasses, soucoupes et assiettes à motifs devenaient toutes blanches...

Je me demande donc s'il ne serait pas possible aux commerçants de la branche d'indiquer quels sont les matières et décors qui résistent aux détergents pour machines à vaisselle et ceux qui ne les supportent pas. Cette indication pourrait être précieuse pour les nombreuses ménagères et éviterait que certaines ne fassent à leur tour ma mauvaise expérience.

Des chemises et des hommes

Un enfant grandit et grossit, c'est connu. Un homme adulte peut augmenter ses proportions, c'est aussi connu et la mode dans les chemises d'hommes peut varier, c'est non moins connu. Or que se passe-t-il de nos jours lorsqu'une ménagère achète une chemise d'homme? Cette chemise est présentée artistiquement pliée et épinglée, dans une enveloppe de plastique avec pour toute indication le tour de cou. A l'achat, impossible par exemple de débaler la chemise soit pour l'essayer soit pour la comparer avec un modèle apporté de la maison. J'ai acheté récemment une chemise pour mon fils qui, avec les pinces modernes à la taille, s'est révélée trop étroite. La chemise ayant été dépliée impossible de la changer.

Ne serait-il pas possible par exemple qu'au moment de l'achat, le magasin puisse montrer un spécimen dans chaque taille ce qui permettrait à l'acheteur ou à l'acheteuse de comparer outre le tour de cou, le tour de poitrine, la longueur et la longueur des manches?

Bien des inconvénients pourraient de ce fait être évités tant pour le commerçant que pour la clientèle.

P. P.

Un utile faux docteur

Beaucoup de gens croient que la personne à l'autre bout du fil est un vrai «docteur». Il s'agit en réalité de Dieter Schmidt, porte-parole du Service de santé de Hambourg, qui donne au téléphone des conseils et renseignements en matière de santé et d'hygiène. Dernièrement, on a enregistré le millionième appel téléphonique. Ce service de renseignements fonctionne à Hambourg depuis avril

1968 et traite un sujet nouveau chaque mois. Thèmes déjà traités: diagnostic précoce du cancer, mesures préventives contre la grippe, la santé en vacances, vaccination orale contre la polio, planning familial, hygiène intime de l'homme et de la femme. Pour le mois d'août 1970, on peut entendre, en composant le numéro 1159, tout ce qui est relatif à la salmonellose. (DaD) G. H.

Combien de temps pour un bachot?

(Suite de la première page)

comporte. Le canton de Bâle-Ville avait un système de scolarité de douze ans pour parvenir au baccalauréat. Or, on y a constaté que 60 % des élèves n'arrivaient pas à accomplir leurs études dans ce temps minimum. C'est pourquoi, on vient de décider d'en venir au système des treize ans de scolarité pour arriver au bachot. Voilà qui donne à réfléchir. Mais il y a plus étrange encore. Alors que l'on veut faire passer de treize à douze ans la durée de la scolarité pour accéder au baccalauréat classique, on vient, à Fribourg, de faire passer de douze à treize ans la durée des études pour accéder au baccalauréat commercial, réputé plus facile. Alors?

Solution romande

Le problème n'est donc pas si simple et les «économies» moins certaines que l'on ne pense. Une réduction est possible si elle représente des avantages réels pour les élèves, pour les parents et pour l'Etat. Mais tout doit être bien pesé et à mon sens le problème ne peut être résolu seul. Il doit être lié à la réforme générale de l'enseignement et à son unification sur le plan romand. Cette dernière est en cours. On vient d'y aborder le problème de l'enseignement secondaire. C'est là qu'une solution commune pourra être trouvée.

CARNET DU JOUR

LA CHAUX-DE-FONDS
Cinéma: CORSO, 20.30, «Easy Rider» — EDEN, 20.30, «La Peau de Torpédo» — PLAZA, 20.30, «Deux Salopards en Enfer» — RITZ, 20.30, «Viens mon Petit Oiseau chéri» — SCALA, 20.30, «Un Amour à Trois».
Pharmacie d'office: Nussbaumer, Léopold-Robert 57 (dés 21.00 tél. 11).
 permanence médicale et dentaire: tél. 2.10.17.

COMMUNIQUÉ

Aux organisateurs de manifestations du district de La Chaux-de-Fonds. — Pour éviter des collisions fâcheuses et pour informer la Suisse de tout ce qui se fait dans les villes et les villages du Jura neuchâtelois, tous les organisateurs de spectacles sont instamment priés d'informer le Service d'information du Jura neuchâtelois, case postale 306, 2301 La Chaux-de-Fonds, dès date, heure, lieu, sujet, acteurs des manifestations qu'ils mettent sur pied de 1970 à 1971, jusqu'au lundi 24 août, dernier délai, pour qu'elles paraissent dans les publications de l'Office national du tourisme, et jusqu'au lundi 7 septembre pour qu'elles figurent au programme général du «Memento du Jura neuchâtelois», qui renseigne tous les journaux, offices de tourisme, renseignements, etc., radio et télévision de Suisse romande, ainsi que les offices de tourisme suisses. Et, d'une manière générale, de toutes les manifestations au fur et à mesure qu'elles sont décidées.

LE LOCLE

Pharmacie d'office: Coopérative (dés 21.00, tél. 17).
 permanence médicale et dentaire: tél. 17.

NEUCHÂTEL

Cinéma: APOLLO, 14.30, 20.00, «Exodus» — ARCADES, 15.00, 20.30, «Le Gendarme se marie» — BIC, 15.00, 18.40, 20.45, «Mesh» — PALACE, 15.00, 20.30, «L'Angleterre nue» — REX, 15.00, 20.45, «Excited» — STUDIO, 15.00, 20.30, «Dracula et les Femmes».
 Pharmacie d'office: Tripet, rue du Seyon (dés 23.00, tél. 17).

Piano

On demande à acheter, en bon état, piano brun pour pension de jeunes gens du Val-de-Travers. Faire offre en indiquant prix et marque sous chiffre 12226 au bureau de la « Sentinelle », à La Chaux-de-Fonds.

AUX MAGASINS DE COMESTIBLES

Serre 59

et CHARLES-NAINE 7

IL SERA VENDU:

- Belles palées vidées
- Filets de palées
- Truites du lac
- Filets de perches
- Filets de soles
- Filets de carrelots
- Filets de dorsch
- Truites vivantes
- Beaux poulets français frais
- Beaux petits coqs du pays
- Belles poules
- Beaux lapins frais du pays

Se recommande:

F. MOSER
Tél (039) 2 24 54

On porte à domicile



recette



saignant ou à point



rôtir 3 min. de chaque côté



pour tous, à toute heure



partout



toujours chez



ARNOLD WÄLTI

POMPES FUNEBRES Tél. (039) 5 45 64
Epargne 20 Jour et nuit LA CHAUX-DE-FONDS
Cercueils ■ Formalités ■ Transports Prix modérés

D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

On s'entraîne pour Munich

L'ASF a inscrit une équipe nationale amateurs pour le tournoi de football des Jeux olympiques de Munich. Il faut donc la créer. A cet effet, on avait réuni hier à Neuchâtel deux sélections d'amateurs suisses qui ont joué contre Neuchâtel Xamax et contre les réserves de ce club. Karl Rappan et Louis Maurer ont ainsi pu se rendre compte du degré de capacité de nos footballeurs de première ligue. Avec deux buts de Brunnenmeier (dont un sur penalty) et de Kroemer, Neuchâtel Xamax a battu une première sélection par 3-0. Dans le second match, la sélection B a battu les réserves neuchâteloises par 5-3.

SAINT-ETIENNE PERD ENCORE UN POINT. — Deuxième journée du championnat de France de première division : Marseille—Ajaccio, 1-0; Angers—Nancy, 2-1; Nantes—Sedan, 2-0;

Metz—Nice, 0-0; Valenciennes—Nîmes, 3-1; Sochaux—Red-Star, 2-1; Lyon—Strasbourg, 2-2; Reims—Bordeaux, 3-0; Angoulême—Saint-Etienne, 1-1. Classement : 1. Marseille, Nantes, Sochaux, 4 points; 4. Metz, Nice et Reims, 3.

LEEDS DÉJÀ EN TÊTE. — Championnat d'Angleterre : Crystal Palace—Manchester City, 0-1; Manchester United—Chelsea, 0-0; Stoke City—Newcastle United, 3-0; Tottenham Hotspur—Leeds United, 0-2; Wolverhampton Wanderers—Derby County, 2-4. Classement : 1. Leeds United et Huddersfield Town, 4 points; 3. Stoke City, Liverpool, Chelsea et Manchester City, 3 points.

COUPE D'ALLEMAGNE. — Demi-finales : Alemannia Aix-la-Chapelle—Cologne, 0-4; Kickers Offenbach—Nuremberg, 4-2 après prolongations.

CE N'EST PAS SÉRIEUX

Le meeting de Genève qui eut lieu hier soir était promis au grand succès. Hélas ! le public qui était venu a été borné. Roelants, Villain, Polleunis et surtout Clerc étaient portés tête d'affiche. Hélas ! aucune de ces « vedettes » de l'athlétisme n'est venue. Ce n'est pas sérieux. Dans tous les cas, ce n'est pas de cette façon que l'on aidera l'athlétisme à se développer en Suisse.

Malgré cela, quelques bonnes performances furent réalisées. Hubacher a lancé le disque à 54 m. 57. Le Chaux-de-Fonnier Aubry a gagné le 400 m. en 48"6. Au 3000 m. steeple, Menet a réalisé la meilleure performance suisse de la saison avec 8'39"9. Voici d'ailleurs les principaux résultats :

100 m. : 1. Poels (Be), 10"5; 2. Bolland (F), 11"1; 3. Hofmänner (Berne), 11"1. — 200 m. : 1. Poels (Be), 21"1; 2. Minder (Berne), 22"1; 3. Aubry (La

Chaux-de-Fonds), 22"3. — 400 m. : 1. Aubry (La Chaux-de-Fonds), 48"6; 2. Minder (Berne), 48"7; 3. Winistörfer (Lausanne), 51". — 800 m. : 1. Steel (Genève), 1'52"2; 2. Henggeler (Lucerne), 1'52"7; 3. Kaelin (Zurich), 1'53"4; 4. Kaufmann (Lucerne), 1'53"7; 5. Rufenacht (La Chaux-de-Fonds), 1'54"2 (nouveau record cantonal). — 1500 m. : 1. A. de Hertoghe (Be), 3'42"5; — 5000 m. : 1. Grossmann (Zurich), 14'37"5; 2. Wirth (Huttwil), 14'38"1; 3. Corbaz (Lausanne), 14'39". — 3000 m. steeple : 1. Menet (Dietikon), 8'39"9 (meilleure performance nationale de la saison); 2. Feldmann (Berthoud), 8'41"3; 3. Wagner (All), 8'49"8; 4. Schulten (All), 8'58"6. — Disque : 1. Hubacher (Berne), 54 m. 57; 2. Stalder (Genève), 47 m. 06; 3. Faessler (Genève), 44 m. 75. — Javelot : 1. Altherr (Genève), 62 m. 59.

L'ASF SUR LA SELLETTE

Le F.-C. Concordia Bâle a porté plainte auprès du Tribunal civil de

Berne contre l'Association suisse de football. Le club a demandé que le championnat de première ligue soit suspendu jusqu'à ce que le Tribunal sportif de l'ASF se soit prononcé sur son recours. On sait que Concordia n'a pas admis la décision du Tribunal sportif qui a assuré le maintien de Malley en première ligue, bien que Concordia ait remporté la poule de barrage organisée après le désistement de Cantonal entre les trois avant-derniers de groupe de la première ligue.

Le président du Tribunal civil de Berne a ordonné que le championnat de première ligue soit suspendu. Il a entendu les faits et les exposés de Concordia et n'a pas interpellé le comité de la première ligue, seul habilité à organiser cette compétition. Le secrétariat de l'ASF a demandé au Tribunal civil d'ajourner cette décision. Toutefois, le comité de la première ligue a accepté de renvoyer les matches Malley—Thoune et Audax—Zofingue (30 août) à une date ultérieure en attendant que le Tribunal sportif de l'ASF se soit prononcé à propos du recours du F.-C. Concordia Bâle.

L'AFFAIRE MOORE : coup de théâtre

« Les preuves que j'ai fournies dans mon rapport démontrent que Bobby Moore n'est pour rien dans l'affaire du bracelet », a déclaré jeudi par téléphone à l'AFP le capitaine Jorge Ramirez, chef des services de renseignements de la police nationale. « L'accusation lancée contre le joueur britannique, a-t-il poursuivi, était uniquement fondée sur le témoignage du vendeur ambulancier Alvaro Suarez, qui affirmait avoir vu Moore mettre dans sa poche le bijou de 1200 dollars. Or les preuves remises au tribunal par la police nationale détruisent complètement le témoignage de Suarez, si bien que l'accusation tombe d'elle-même. »

La journée en Suisse

DISPARITION D'UNE LIAISON AÉRIENNE ? — L'exploitation de la ligne aérienne Berne—Paris pose des problèmes à Swissair qui a fait savoir aux autorités bernoises que, depuis trois ans qu'elle existe, cette liaison aérienne n'a pas cessé d'être déficitaire. C'est pourquoi notre compagnie aérienne envisage de ne pas l'inclure dans le nouvel horaire qui entrera en vigueur le 1^{er} octobre. Aucune décision dans ce sens n'a toutefois été prise et des négociations sont actuellement en cours à ce sujet.

DRAME SANGLANT À LUGANO. — Un drame sanglant dont on ignore encore les causes, a éclaté, mardi soir, vers 20 h. 30, dans une maison de Molino Nuovo, un quartier de Lugano. Un fonctionnaire retraité de l'Office cantonal d'assistance publique, M. Attilio Nonella, 68 ans, a tiré quatre coups de pistolet 6,35 sur sa femme, âgée de 45 ans, avant de retourner l'arme contre lui et de se tuer d'une balle à bout portant. Le drame s'est déroulé sous les yeux de Nicoletta,

19 ans, fille du premier mariage de M. Nonella. Les époux vivaient en mauvais termes depuis quelques temps et avaient exprimé l'intention de se séparer.

LAUSANNE PARALYSÉE. — Mercredi, vers 17 h. 05, pour une cause que les Services industriels s'efforcent d'établir, plusieurs déclenchements se sont produits simultanément, privant de courant électrique le centre et l'est de la ville de Lausanne. Le trafic fut complètement paralysé, les feux ayant cessé de fonctionner et les trolleybus étant immobilisés. En quelques minutes, de longues files de voitures se formèrent et des agents furent envoyés aux carrefours les plus importants pour tenter d'écouler le trafic. Les pompiers durent intervenir à quatre reprises pour délivrer des personnes bloquées dans des ascenseurs. La panne de courant a paralysé pendant près de deux heures et demie la ville et a pris fin à 18 h. 30. Peu de temps après, tous les embouteillages étaient résorbés.

La Chaux-de-Fonds

COMPARER = OJOter COMPARER = OJOter



pâté de viande —.60
100 g.

saucisse sèche Belba
la pièce 1.80

poulets suisses 4.50
(1 kg. 400 à 1 kg. 500)

tomates
du pays -.90
le kg.

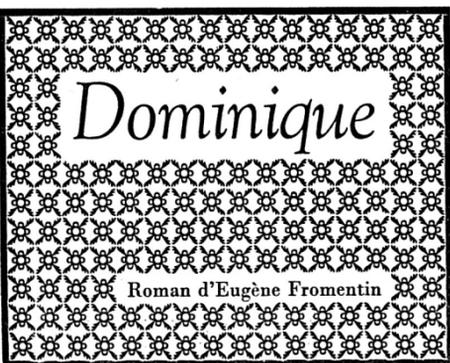
fromage Entremonts 1.10
45 % matière grasse la boîte
170 g.

biscuits maison 2.25
(sablés aux raisins) 500 g.

vendredi:
tourte mille-feuilles 2.50

samedi:
tresse russe fourrée 1.75

COMPARER = OJOter COMPARER = OJOter



villon de tournure flamande, élevé, étroit, percé de rares fenêtres irrégulières et flanqué de tourelles à pignons d'ardoise. Aux abords étaient agglomérées quelques constructions plus récentes, maison de ferme et bâtiment d'exploitation, le tout au surplus très modeste. Un brouillard bleu qui s'élevait à travers les arbres indiquait qu'il y avait exceptionnellement dans ce bas-fond du pays quelque chose au moins comme un cours d'eau; une longue avenue marécageuse, sorte de prairie mouillée bordée de saules, menait directement de la maison à la mer.

« Ce que vous voyez là, me dit le docteur en me montrant cet îlot de verdure isolé dans la nudité des vignobles, c'est le château des Trembles et l'habitation de M. Dominique. »

Cependant M. Dominique allait rejoindre ses vendangeurs et s'éloignait paisiblement, son fusil désarmé, suivi cette fois de ses chiens à bout de forces; mais à peine avait-il fait quelques pas dans le sentier labouré d'ornières qui menait à ses vignes que nous fûmes témoins d'une rencontre qui me charma.

Deux enfants dont on entendait les voix riantes, une jeune femme dont on voyait seulement la robe d'étoffe légère et l'écharpe rouge, venaient au-devant du chasseur. Les enfants lui faisaient des gestes joyeux et se précipitaient de toute la vitesse de leurs petites jambes; la mère arrivait plus lentement et de la main agitaient un des bouts de son écharpe couleur de pourpre. Nous vîmes M. Dominique prendre

à son tour chacun de ses enfants dans ses bras. Ce groupe animé de couleurs brillantes demeura un moment arrêté dans le sentier vert, debout au milieu de la campagne tranquille, illuminé des feux du soir et comme enveloppé de toute la placidité du jour qui finissait. Puis la famille au complet reprit le chemin des Trembles, et le dernier rayon qui venait du couchant accompagna jusque chez lui ce ménage heureux.

Le docteur m'apprit alors en quelques mots que M. Dominique de Bray — on l'appelait M. Dominique tout court en vertu d'un usage amical adopté par les familiarités du pays — était un gentilhomme de l'endroit, maire de la commune, et qui devait cette charge de confiance moins encore à son influence personnelle, car il ne l'exerçait que depuis peu d'années, qu'à l'ancienne estime attachée à son nom; qu'il était très secourable aux malheureux, très aimé et fort bien vu de tous, quoiqu'il n'eût de ressemblance avec ses administrés que par la blouse, quand il en portait.

« C'est un aimable homme, ajouta le docteur, seulement un peu sauvage, excellent, simple et discret, qui se répand beaucoup en services, peu en paroles. Tout ce que je puis vous dire de lui, c'est que je lui connais autant d'obligés qu'il y a d'habitants dans la commune. »

La soirée qui suivit cette journée champêtre fut si belle et si parfaitement limpide, qu'on aurait pu se croire encore au milieu de l'été. Je m'en souviens surtout à cause d'un certain accord d'impressions qui fixe à la fois les souvenirs,

même les moins frappants, sur tous les points sensibles à la mémoire. Il y avait de la lune, un clair de lune éblouissant, et la route crayonnée de Villeneuve, avec ses maisons blanches, en était éclairée comme en plein midi, d'un éclat plus doux, mais avec autant de précision. La grande rue droite qui traverse le village était déserte. On entendait à peine, en passant devant les portes, des gens qui soupaient en famille derrière leurs volets déjà clos. De distance en distance, partout où les habitants ne dormaient pas, un étroit rayon de lumière s'échappait par les serrures ou par les « châtnières », et jaillissait comme un trait rouge à travers la blancheur froide de la nuit. Les pressoirs seuls restaient ouverts pour donner de l'air au plancher des « treuils », et d'un bout à l'autre du village une moiteur de raisins pressés, la chaude exhalaison des vins qui fermentent, se mêlaient à l'odeur des poulaillers et des étables. Dans la campagne, il n'y avait plus de bruit, hormis la voix des coqs qui se réveillaient de leur premier sommeil, et chantaient pour annoncer que la nuit serait humide. Des grives que le vent d'est amenait, des oiseaux de passage qui émigraient du nord au sud, traversaient l'air au-dessus du village et s'appelaient constamment, comme des voyageurs de nuit. Entre huit et neuf heures, une sorte de rumeur joyeuse éclata dans le fond de la plaine et fit aboyer subitement tous les chiens de ferme des environs : c'était la musique aigre et cadencée des cornemuses jouant un air de contredanse. (A suivre)

VAUD

L'AOMC à la croisée des voies

Les multiples inconvénient d'un service routier

II *

L'élaboration d'une première étude devait aboutir à la solution du maintien du chemin de fer, sous réserve de quelques rénovations techniques. En 1951, une convention devait être signée entre la Confédération et la compagnie. Mais le prochain passage de l'autoroute à travers la plaine a remis en question l'existence même de la ligne ou, du moins, une modification profonde de son tracé. En 1954, l'entreprise a procédé à une modernisation partielle de son matériel. La transformation du réseau routier régional a contraint la direction à réviser ses options futures. On est allé jusqu'à préconiser le remplacement du chemin de fer par un service d'autocars. Le Conseil d'administration a chargé M. R. Widmer, directeur du MOB, de faire l'inventaire complet des différentes possibilités qui pourraient entrer en ligne de compte. Ce rapport a été publié en 1966. Trois solutions y sont envisagées avec leurs variantes :

■ Le maintien du chemin de fer et sa modernisation sur tout son parcours actuel d'Aigle à Champéry.

■ Le remplacement complet du rail par un service de cars.

■ Le remplacement du rail sur le parcours Aigle-Monthey par un service routier avec le maintien du chemin de fer entre Monthey et Champéry.

Ce travail représente incontestablement un document précieux concernant l'ensemble du problème en toute objectivité.

DE MONTHEY-VILLE À MONTHEY-GARE

Selon le contenu de ce rapport, la modernisation sans modification du tracé actuel (comprenant outre le renouvellement du matériel roulant, la réfection des voies, l'équipement de passages à niveau avec feux clignotants de protection et la construction d'un nouveau bâtiment de gare à Monthey) nécessiterait une dépense globale de 4,8 millions de francs. Ce programme serait le complément indispensable aux travaux effectués en 1953. Il y aura lieu d'examiner attentivement le projet cher aux autorités montheyssannes, à savoir le déplacement de la gare AOMC de Monthey-Ville à Monthey-Gare CFF et de supprimer le passage de la ligne à travers l'agglomération.

L'implantation de l'autoroute dans la région va aussi entraîner d'importants travaux sur le tronçon de plaine. C'est ainsi que le giratoire prévu à proximité de la gare de Saint-Triphon va rendre inévitable la réalisation de nouveaux ouvrages. De toute façon, le pont rail-route sur la ligne du Simplon ne répondait plus aux exigences du trafic. La compagnie a, d'ailleurs, acheté depuis longtemps le matériel nécessaire pour mener à bien ces transformations. La suppression de

passages à niveau semble tout aussi opportune.

AIGLE-MONTHEY DIRECTE : UNE BAISSÉ DE RECETTES

Quant au projet de liaison directe entre Aigle et Monthey, elle aurait le désavantage de supprimer la desserte d'Ollon et une importante partie du tronçon sur lequel la fréquentation des usagers est importante. Une ligne Aigle-Collombey-Monthey impliquerait la construction de plusieurs ouvrages très coûteux. De plus, il faudrait envisager une perte de recettes supplémentaires du fait de la diminution des kilomètres parcourus par les voyageurs, à moins de majorer les tarifs actuels.

BEX-MONTHEY : COÛTEUX

L'idée de créer une ligne de chemin de fer directe entre Bex et Monthey a également été envisagée. Toutefois, cette variante conduirait à des dépenses démesurées. A priori, elle devrait donc être écartée. En effet, il faudrait investir quelque 7,6 millions de francs à part les rénovations du trajet Monthey-Champéry.

TREIZE AUTOCARS

Le remplacement du rail par un service routier a fait l'objet d'une étude détaillée. Les inconvénients sont nombreux et pas des moindres. Partant du principe que l'horaire actuellement en vigueur serait maintenu, il en résulterait des inconvénients évidents. Il faudrait mettre en service un parc de véhicules pouvant assurer le transport des voyageurs, nombreux aux heures de pointe, tout en garantissant les correspondances avec les trains CFF. Par ailleurs, il faut admettre que l'entrée et la sortie des usagers dans les cars, compte tenu du contrôle des titres de transport, contribuerait à ralentir singulièrement la circulation des véhicules. Dès lors, il faudrait prévoir deux agents pour toutes les courses horaires bien fréquentées.

Le rapport Widmer dit encore ceci : « Nous pensons que le nombre de cars disponibles devrait être suffisant pour permettre au plus grand nombre possible de voyageurs d'être assis. » On estime à treize le nombre de véhicules qui seraient nécessaires pour permettre, à l'exception de très fortes pointes de trafic, d'exploiter normalement le service routier de remplacement. Uniquement les investissements en matériel roulant s'élèveraient à 3,64 millions de francs. Il viendra s'y ajouter la construction d'un garage-atelier à Monthey et celle d'un dépôt pour autocars à Champéry. L'investissement total pourrait ainsi se chiffrer approximativement à 6,8 millions de francs. Il faudra envisager des places d'évitement et des places de parc dans chaque localité.

LA SOLUTION RAIL-ROUTE : LA PLUS ONÉREUSE

Il nous paraît intéressant de relever quelques conclusions apportées par ce rapport :

« On est frappé à première vue par les investissements à engager dans la rénovation du chemin de fer. Ils sont sensiblement plus faibles que ceux qui sont indispensables pour introduire un service routier de remplacement total ou partiel. La raison de cette différence réside dans le fait que la première étape de la rénovation a déjà permis à la compagnie de renouveler une partie importante de son équipement (quatre nouvelles automotrices et des remorques à bogies mises en service en 1967).

Pour ces diverses acquisitions, il n'a pas été fait appel aux fonds publics.

La solution combinée rail-route serait la plus onéreuse de toutes. Pour les voyageurs, elle aurait un inconvénient de plus : le transbordement à Monthey. En ce qui concerne les comptes d'exploitation des différentes solutions examinées, il faut relever d'emblée que celui des entreprises routières serait le plus déficitaire.

L'analyse laisse clairement apparaître que la rénovation du rail est la solution la plus économique. Les dépenses à engager pour les ouvrages d'art et les travaux de génie civil en vue d'améliorer les conditions de circulation ferroviaire et routière ne devraient pas être imputées entièrement au chemin de fer, puisque le trafic routier en serait également le grand bénéficiaire.

LE RECYCLAGE DU PERSONNEL

A propos du confort offert aux voyageurs, le rapport ajoute :

« Nous pouvons affirmer sans parti pris qu'il est inférieur dans les cars à celui des véhicules ferroviaires. La place disponible est aussi plus limitée et la manutention des bagages plus problématique. Il faut souligner que l'exploitation d'un service public de ligne par la route ne pourra que contribuer à accentuer l'encombrement de cette dernière d'où une diminution de la vitesse moyenne des véhicules. La préférence devra donc être donnée au maintien du chemin de fer sur son tracé actuel, excepté la modification à apporter au réseau sur le territoire de la commune de Monthey. »

Le rapport fait, d'autre part, allusion à certains problèmes majeurs qui pourraient entrer en considération si l'on se décide à remplacer le rail par un service routier, soit : résorber les pertes sur les dépenses engagées en 1953 et, plus récemment encore, le recyclage du personnel et la concurrence des régions touristiques voisines bien desservies par le rail.

Dans un prochain article, nous ouvrirons le dossier des rapports «Genton» et «Coudray».

K. Sch.

* Voir notre numéro du 18 août.

LIQUEURS Morand
MARTIGNY

PROGRAMMES



RADIO

Jeudi 20 août 1970
SOTTENS. — 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous - «Colomba», feuilleton. 17.00 Inf. 17.05 Tous les jeunes! 17.55 Roulez sur l'or! 18.00 Inf. 18.05 Actualités universitaires. 18.30 Micro dans la vie - Mon pays c'est l'été! 18.55 Roulez sur l'or! 19.00 Miroir du monde. 19.30 Magazine 1970. 20.00 La bonne adresse. 20.30 L'âge d'or de l'éporette française. 22.30 Inf. 22.35 Club de nuit. 23.25 Miroir-dernière.

Second programme de Sottens. — 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Tous les jeunes! 19.00 Per i lavoratori. 19.30 Mus. 20.00 Inf. 20.10 Légèrement vêtre. 20.45 Thomas Mann. 21.10 Gastronomie. 22.00 Blues et gospel. 22.30 Démon et merveilles.
BÉROMUNSTER. — Inf. à 16.00, 23.25. 16.05 Images de voyage. 16.30 Thé-dansant. 17.30 Pour les jeunes. 18.00 Inf. 18.15 Radio-jeunesse. 19.00 Sports. 19.15 Inf. 20.00 Mus. champêtre. 20.45 Opérettes. 21.30 Collection ou spéculation? 22.15 Inf. 22.25 Strictly jazz. 23.30 Divertissement populaire.

Vendredi 21 août 1970
SOTTENS. — 6.00 Bonjour à tous! - Inf. 6.30 De villes en villages 7.00 Miroir-première. 7.30 Mon pays c'est l'été! 7.45 Roulez sur l'or! 8.00 Inf. - Revue de presse. 8.10 Bonjour à tous! 9.00 Inf. 9.05 Heureux de faire votre connaissance! 10.00 Inf. 10.05 Cent mille notes de mus. 11.00 Inf. 11.05 Spécial-vacances. 12.00 Inf. 12.05 Aujourd'hui. 12.30 Miroir-midi. 12.45 Mon pays c'est l'été! 13.00 Variétés-magazine. 14.00 Inf. 14.05 Chron. boursière. 14.15 Plein feu sur l'opéra. 14.45 Moments musicaux. 15.00 Inf. 15.05 Concert.
Second programme de Sottens. — 10.00 Semaine des quatre jeudis. 11.00 Culture française. 11.30 Idées de demain. 11.40 Initiation musicale. 12.00 Midi-mus. 14.00 Musik am Nachmittag.

BÉROMUNSTER. — Inf. à 6.15, 7.00, 8.00, 10.00, 11.00, 12.30, 15.00. 6.10 Bonjour champêtre. 6.20 Mus. pop. 6.50 Méditation. 7.10 Auto-radio. 8.30 Concert. 9.00 Pays et gens. 10.05 Mus. de chambre. 11.05 Memento touristique. 12.40 Rendez-vous. 14.00 Gratuit par demi-douzaine. 14.30 Mus. récréative. 15.05 Conseil du médecin. 15.15 Mus. pour les malades.

TV ROMANDE

Jeudi 20 août 1970
17.00 «Le Cimetière des Eléphants», film. 17.45 Dessins animés. 18.00 Bulletin. 18.05 Chaperonnette à pcis. 18.30 Que lire pendant l'été? 18.50 Les Poucetofs. 18.55 «Nanou», feuilleton. 19.25 Roman d'août. 20.00 Téléjournal. 20.20 «Les Derniers du Sixième Etage», film. 22.30 Petite fête au village. 22.55 Téléjournal.

TV FRANÇAISE

Jeudi 20 août 1970
1re chaîne. — 17.00 Patinage artistique. 18.25 Dernière heure. 18.30 Thierry la Fronde. 18.55 Les Poucetofs. 19.00 Actualités régionales. 19.25 «Prune», feuilleton. 19.40 Qui et quoi? 19.45 Inf. première. 20.25 «Les Crulants se portent bien», pièce. 22.25 Le fond et la forme. 23.05 Télé nuit.
2e chaîne. — 19.00 Actualités régionales. 19.20 Colorix. 19.30 24 heures sur la II. 20.25 A l'affiche du monde. 21.15 L'événement des 24 heures. 21.20 L'art et les hommes. 21.50 Pop 2. 22.20 24 heures dernière.

Vendredi 21 août 1970
1re chaîne. — 12.30 Toute la ville joue. 13.00 Télé midi.

A l'eau - z - Anne !

Succès oblige...

En raison du succès qu'elle ne cesse de remporter, l'exposition d'été (Images du vieux Lausanne) du Musée historique de l'Ancien-Evêché, sera prolongée jusqu'au 27 septembre. Le musée est ouvert tous les jours de 10 à 12 h. et de 14 à 18 h. (le jeudi soir de 20 à 22 h.). Entrée libre.

A la fin d'octobre ou au début de novembre, le musée présentera une exposition sur Lausanne et les transports, illustrée de documents pittoresques montrant l'importance de Lausanne dans l'histoire des communications.

YVERDON Buffet CFF
M. Criblet-Ferrer
Tél (024) 2 49 95
3 spécialités
★ Les filets de perches aux morilles
★ Gratin de fruits de mer
★ La paella du Liceo de Barcelone

ADHÉREZ A LA Société vaudoise de crémation
fondée en 1890, et qui a reçu à ce jour plus de 14 000 membres. Conditions et renseignements au bureau, Caroline 1, à Lausanne. tél. 22 15 33

Entre deux achats, inutile de rentrer à la maison, les Milk-bars Fermière à la rue Saint-François et à la rue Saint-Laurent vous proposent un grand choix de spécialités.



Cinéma lausannois

A. B. C. Tél. 22 35 52-53
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans
Première vision
Parlé français - Couleurs
Une aventure sensationnelle! Danger... Suspense... au pays des coupeurs de têtes
SAMOA, FILLE SAUVAGE
R. Browne, Edwige Fenech, F. Benussi

Bel-Air Tél. 23 53 12
14.15, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 16 ans
Première suisse romande
Ouverture de saison
Peter Lee Lawrence et John Ireland
UN PISTOLET POUR 100 CERCUEILS
En couleurs - Parlé français

Athénée Tél. 23 24 12
14.30, 20.30 préc. 16 ans
2e semaine
Le film le plus célèbre du monde!
AUTANT EN EMPORTE LE VENT
Sur écran géant 70 mm., son stéréo! Parlé français Le film aux 10 Oscars

Bourg Tél. 22 84 22
Français: 14.30, 19.00, 21.00 16 ans
Anglais: 17.00
Le chef-d'œuvre intéressant de Roman Polanski
CUL-DE-SAC
Françoise Dorléac et D. Pleasence
Un film inoubliable et captivant
Prix: Fr. 4.-, 5.-, 6.-

Atlantic Tél. 22 11 44-45
14.30 17.00, 20.30 16 ans
DERNIER JOUR
Le tiercé du fou rire! Eastmancolor
3 ENFANTS DANS LE DÉSORDRE
Un film ultracomique avec l'équipe du rire: Bourvil, Jean Lefebvre, Rosy Varte, U. Taeger

Capitole Tél. 22 51 52
14.30, 17.00, 20.30 18 ans
LA CHAMADE
d'après le roman de Françoise Sagan
Catherine Deneuve, Michel Piccoli, Roger van Hool Eastmancolor

Colisée Tél. 32 51 25
En français: 15.00, 20.30 18 ans
En anglais: 17.00 (s.-t.)
L'œuvre osée de Mike Nichols, d'un humour féroce, avec D. Hoffman dans
LE LAURÉAT (THE GRADUATE)
avec Katharine Ross et Anne Bancroft
Musique de Simon Garfunkel

Métropole Tél. 23 62 22
Du lundi au vendr.: 14.30, 20.30 18 ans
Samedi, 14.30, 17.00, 20.30, 23.00
Dimanche, 14.30, 17.00, 20.30
Première vision
LE LABYRINTHE DE LA SEXUALITÉ
Scope - Couleurs - Parlé français

Eldorado Tél. 22 16 12
14.30, 17.00, 20.30 16 ans
DERNIER JOUR
5000 DOLLARS MORT OU VIF
avec Tony Young, Dan Durcea

Palace Tél. 22 13 30
14.00, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 7 ans
DERNIER JOUR
LA FABULEUSE HISTOIRE DE MICKEY
à l'occasion des «40 ans» du célèbre personnage de Disney En couleurs 5 séances par jour

Georges V Tél. 23 43 31
Français: 14.00, 20.15, 22.15 16 ans
Anglais: 16.15, 18.15 (s.-t.)
Dustin Hoffman et Mia Farrow dans
JOHN ET MARY
Ceci est votre histoire, ce n'est pas celle de vos parents.
Réalisé par Peter Yates

Romandie Tél. 23 47 64
14.30, 17.00, 20.30 16 ans
Un des dix meilleurs westerns du monde - Parlé français
Gregory Peck et Richard Widmark dans
NEVADA
Le grand classique du maître William A. Wellmann

Lido Tél. 23 21 44
14.00, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 18 ans
Un nouveau chef-d'œuvre du cinéma japonais - Scénario de K. Shindo (réalisateur d'«Onibaba»)
LA MAISON DES VIERGES DORMANTES
Dans une maison secrète, des vierges dormantes éveillent d'étranges désirs
En version intégrale et originale s.-t.

Corso-Renens Tél. 34 00 35
20.30 18 ans
LE BAL DES VOYOUS

MAISON DU PEUPLE
Cercle ouvrier lausannois
Chauderon 5 - Tél. 22 92 14/15
Vins de choix
Restauration soignée
Salles de sociétés
Jeux de quilles automatiques
Gérance: L. et R. Bavaud

COOPÉRATIVE DES COBAL
OUVRIERS DU BATIMENT
Gypserie-peinture
Génie civil Maçonnerie
CARNETS DE DÉPÔTS 4 1/2 %
OBLIGATIONS 5 1/2 % 10 ans
Beaulieu 9 LAUSANNE Tél. 24 28 24

LE CADAVRE DANS LE PLACARD

C'est mardi, au terme d'un long « suspense », qu'un bateau a sombré au large des îles Bahamas avec à son bord, dans des coffres de ciment, 12 540 grenades de gaz de guerre — un gaz paralysant qui tue en quelques minutes. Il y en a pour 66 tonnes.

Cette sombre affaire soulève des tas de questions. Les armes que l'on immerge appartiennent en plein à cette catégorie sinistre des armes B et C (bactériologiques, chimiques) que les nations entendent proscrire en bloc, alors que les USA — qui utilisent des armes chimiques au Vietnam — ne se sont engagés qu'avec des réserves dans cette voie.

Mais il est une question qui domine toutes les autres: de quel droit un gouvernement prend-il le risque, si minime soit-il, d'attaquer le milieu naturel de la collectivité humaine tout entière? Quels hommes, aux Etats-Unis, ont réellement pris cette décision et l'ont fait accepter par l'administration Nixon, laquelle dénonce par ailleurs les dangers de la pollution?

Le Pentagone, qui essayait depuis des mois de se débarrasser de ce stock encombrant sans savoir dans quel placard fourrer le cadavre, affirme qu'il n'y a pas de réel danger. Tel n'a pas été l'avis du gouvernement de Floride, ni du gouvernement des îles Bahamas, ni du Gouvernement islandais. Il ne faut pas être expert pour relever la contradiction entre les propos du sous-secrétaire d'Etat à l'Armée, M. T. R. Beal, disant qu'à défaut d'immersion dans l'océan on risquait l'explosion des charges (devenues « instables » avec le temps) et l'optimisme de commande selon lequel les 418 coffres demeureront clos dans l'Atlantique par 5000 m. de fond.

Si le ciment cède à l'énorme pression de l'eau, et si le gaz se répand, c'est un kilomètre cube d'eau qui sera « pollué ». Les experts escomptent que la désintégration de la terrible cargaison s'opérera lentement, et c'est fort possible.

Leur argument principal, en réalité, se ramène à ceci: « Mais que faire d'autre? ». On avait étudié le projet de détruire le stock en le soumettant à une explosion nucléaire souterraine dans le Nevada.

D'obscures raisons, des objections pratiques, l'opposition de la Commission de l'énergie atomique à ce plan qui émanait de l'Académie des sciences firent que le Pentagone s'en est tenu finalement à une solution de routine, si l'on ose dire. Car de tels gaz ont déjà été immergés, notamment au large d'Atlantic City il y a trois ans. On en a parlé beaucoup moins. Depuis, des « accidents » — un troupeau de moutons décimé aux USA, des blessés à Okinawa — ont sensibilisés l'opinion et le Congrès.

S'il ne s'agissait que de cette seule et unique affaire, on pourrait dire que ce n'est pas la mer à boire. Mais partout les attentats contre le milieu naturel se multiplient. Les bonnes paroles et les vœux pieux des gouvernants, voire leurs « cris d'alarme », contrastent avec leur incapacité à mettre les « lobbies » militaires et industriels dans l'incapacité de nuire. Il y a quelques jours, la Royal Navy renonçait à immerger du chlorure ferrique en mer: on avait retrouvé des récipients éventrés au large de l'île de Wight.

En Belgique, le ministre Bertrand vient de reconnaître que le trust Bayer déverse au large de Zeebrugge de l'acide sulfurique. Il ne s'agit pourtant que d'un petit industriel qui ne peut s'équiper en vue d'une autre solution...

Naturellement, l'aspect immédiat « danger pour les baigneurs » est assez dérisoire. Il s'agit surtout de savoir si l'intérêt collectif l'emporte sur les intérêts privés, ou bien si les « lobbies » continueront d'imposer leurs pratiques anarchiques.

(« Le Peuple », Bruxelles.)

R. F.



LE BILLET DE JULES HUMBERT-DROZ Un terrible anniversaire

Le 21 août 1968, les armées du Pacte de Varsovie envahissaient la Tchécoslovaquie et se heurtaient à tout un peuple hostile aux occupants, un peuple qui en quelques mois avait rétabli les libertés démocratiques sans lesquelles toute édification du socialisme est un leurre.

On rend aujourd'hui Dubcek responsable de cette explosion d'une volonté populaire longtemps contenue et opprimée par un régime de dictature policière. Le printemps de Prague ne fut pas préparé et organisé par un groupe de conspirateurs contre-révolutionnaires ou d'agents de l'étranger. Il fut un mouvement spontané d'un peuple opprimé auquel on avait imposé un mode de vie qui ne correspondait ni à ses traditions démocratiques, ni au niveau de son développement économique et culturel. Dubcek et son équipe ont été portés par cette marée qu'ils ne contrôlaient plus. Preuve en est ce congrès illégal du parti, réuni clandestinement dans une usine au moment de l'occupation, alors que les chefs du parti et de l'Etat étaient retenus à Moscou, ce congrès qui condamna l'occupation et renouvela le Comité central du parti et dont les décisions furent annulées par l'occupant, qui interdit depuis plus de deux ans toute consultation du peuple par des élections parlementaires et toute possibilité pour les membres du parti d'exprimer leur opinion dans un congrès. Depuis deux ans la police a exclu plusieurs centaines de milliers de membres du parti, soupçonnés d'avoir participé à ce grand mouvement de rénovation du communisme pour lui donner un visage humain. Les syndicats, toutes les organisations ouvrières, les universités, la radio et la télévision ont été depuis deux années épurés, purgés. Ces derniers mois les arrestations et les emprisonnements ont pris une ampleur qui n'avait été atteinte que lors des grandes purges staliniennes et des grands procès montés par la police sur la base de dépositions et de documents falsifiés et mensongers.

La légalité socialiste est foulée aux

pieds et violée comme au temps de Staline.

Le printemps de Prague avait fait naître un grand espoir dans le monde, la renaissance d'un communisme inspiré de Marx et de Lénine, humain, libre, permettant l'épanouissement de la jeunesse et des travailleurs, enfin maîtres de leur destin.

L'arrivée des blindés soviétiques à Prague n'a pas seulement écrasé le printemps tchèque, l'élan de tout un peuple vers la liberté, vers un socialisme démocratique réel; il a détruit l'espoir qu'avait fait naître cette expérience d'une libéralisation des régimes de l'Est de l'Europe. On se souvenait du soulèvement des ouvriers de Berlin-Est en 1953, de la révolte des ouvriers et des communistes de Budapest en 1956 contre la dictature de Radosi et le mouvement irrésistible qui en Pologne avait mis Gomulka au pouvoir en 1956. La Roumanie essayait de se libérer du joug soviétique. Tous ces mouvements démontraient que les peuples, les travailleurs, la jeunesse, les intellectuels des pays de l'Est européen cherchaient à se libérer de la lourde tutelle russe, de ce communisme dégénéré, despotique, bureaucratique, conservateur et rétrograde.

Les blindés russes dans les rues de Prague ont balayé ces espoirs avec la liberté du peuple tchécoslovaque.

Devant la force, il se résigne et doit se taire, mais les Russes savent qu'ils n'ont pas reconquis l'amitié et la confiance de la population. Les mesures de police prises à la veille du deuxième anniversaire de l'agression soviétique contre le peuple et l'Etat tchécoslovaques, le déploiement des forces militaires qui les maintiennent dans la servitude en sont la preuve.

Le pacte germano-russe qui réalise une certaine détente entre l'Est et l'Ouest de l'Europe ne doit pas nous faire oublier que par la garantie du statu quo en Europe, l'URSS a obtenu la reconnaissance de ses conquêtes militaires et de sa domination coloniale sur les Etats de l'Est européen.

Le respect des frontières de la Ré-

publique fédérale par l'Union soviétique n'est malheureusement pas une garantie de paix. Le Gouvernement soviétique avait signé des traités de non-agression avec tous les Etats voisins: Finlande, Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie... Or Staline a deux fois attaqué la Finlande et lui a arraché une partie de la Carélie et toute la Laponie. Staline a mené une attaque parallèle à celle d'Hitler contre la Pologne et à lui-même proposé à Hitler de procéder à un nouveau partage de la Pologne. Il a annexé tout l'Est polonais, avec les trois Etats baltes. Il a arraché à la fin de la guerre la Bessarabie et le Bukovine à la Roumanie. Enfin, il a obtenu de ses alliés Churchill et Roosevelt une grande partie de la Prusse orientale et la division de l'Europe en zones d'influence qui mettaient la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Hongrie et la Roumanie sous la patte russe. Ces accords de Yalta ont empêché les Etats occidentaux d'élever des protestations valables lors des événements de Budapest et de Prague.

Mais les méthodes employées pour « venir en aide aux Etats du camp socialiste » ressemblent à s'y méprendre aux méthodes utilisées par les Etats impérialistes dans leurs colonies. Tandis que les Etats colonialistes étaient contraints après la deuxième guerre mondiale de donner l'indépendance aux colonies, l'URSS créait à ses frontières — comme l'avaient déjà fait les tsars — un nouvel empire colonial, le soi-disant « camp socialiste », maintenu dans la soumission par une soldatesque semblable à celle des empires coloniaux du début du siècle.

Les actes et l'esprit qui les dictent sont les mêmes et c'est en vain que les oppresseurs s'efforcent de présenter leurs violences comme des actes de solidarité et d'internationalisme prolétariens. L'internationalisme implique la liberté et la souveraineté des peuples qui s'unissent et non la contrainte militaire et les tribunaux d'exception.

JULES HUMBERT-DROZ.

Hier dans le monde Proche-Orient: Un cessez-le-feu si précaire...

La question de la violation présumée du cessez-le-feu par l'Egypte sur le canal de Suez est revenue hier sur le tapis: tandis que les autorités israéliennes fournissaient des documents prouvant que du côté égypto-russe on avait profité de ce cessez-le-feu pour établir des bases de missiles dans la zone « gelée », les Américains publiaient une déclaration officielle dans laquelle ils exprimaient leur ferme volonté de ne tolérer aucune violation de ce genre et par laquelle ils annonçaient que ce problème des bases de missiles ferait l'objet de discussions avec Moscou.

Notons d'autre part que le CICR peut maintenant intervenir en faveur des prisonniers de guerre, les deux parties du conflit ayant, en même temps que le cessez-le-feu, décidé de respecter les conventions de Genève. Le CICR négocierait actuellement la libération des deux Algériens détenus par Israël.

PROCHAIN « SOMMET » COMMUNISTE

Les chefs des partis communistes et des gouvernements des sept pays du Pacte de Varsovie vont se réunir cette semaine à Moscou pour examiner les conséquences pour l'Europe du tournant des relations soviéto-ouest-allemandes.

LA SUISSE ET L'EUROPE

Les instruments de ratification par la Suisse de deux conventions européennes ont été déposés, mercredi, au Conseil de l'Europe, ce qui déclenchera prochainement leur entrée en vigueur dans plusieurs Etats européens.

Il s'agit de la Convention européenne sur la protection des animaux en transport international et de la Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique.

En outre, les instruments de ratification de trois autres conventions et accords qui entreront le 20 novembre en vigueur à l'égard de la Suisse ont été déposés. Il s'agit de l'accord sur l'instruction et la formation des infirmières, de la convention européenne dans le domaine de l'information sur le droit étranger et de la convention européenne relative à la suppression de la légalisation des actes établis par les agents diplomatiques ou consulaires.

ACCORD A BORDEAUX

Le principe de la désignation d'un candidat unique des forces de la gauche non communiste dès le premier tour de scrutin a fait l'objet d'un accord intervenu mercredi soir entre les représentants du Parti socialiste (SFIO), du Parti radical et de la Convention des institutions républicaines réunis au siège du Parti socialiste à Bordeaux, pour définir une attitude commune dans l'élection partielle de la deuxième circonscription de cette ville.

Pour sa part, la Convention des institutions républicaines (CIR) a déclaré qu'elle présenterait la candidature de M. Gabriel Taix.

De son côté, le Parti socialiste unifié (PSU) ne s'associe pas à « la désignation sous l'égide de Jean-Jacques Servan-Schreiber, d'un candidat dit de la gauche non communiste ».

OUVERTURE DU PROCES VON DER WEID

Le procès de dix-neuf étudiants brésiliens, accusés de subversion, parmi lesquels se trouve Jean-Marc von der Weid, a commencé mercredi après midi, devant un tribunal militaire à Rio de Janeiro.

Pour la première fois, un représentant diplomatique suisse, le conseiller William Roch a pu s'entretenir avec von der Weid, détenu depuis septembre 1968.

COMME SI LA SAISON PLUVIEUSE N'ARRIVAIT PAS ASSEZ VITE...

... ces jeunes filles se sont « mises dans l'ambiance » en se promenant dans cette fontaine publique de Brunnen, en imperméable. Il s'agissait de mannequins posant pour des photos de mode d'automne!



LES ANTHROPOÏDES AU SERVICE DE LA SCIENCE A Göttingen, les nouveaux médicaments seront d'abord expérimentés sur des singes

Un centre des primates va être créé dans la ville universitaire de Göttingen. Les primates sont cet ordre des mammifères comprenant les singes et l'homme. Et parmi les singes qui ressemblent le plus à l'homme on trouve l'orang-outan, le chimpanzé, le gorille et le gibbon: ils forment la famille des anthropoïdes. Ils se rapprochent de nous non seulement par leur haut degré d'intelligence par rapport aux autres animaux, mais encore par leurs caractères biochimiques et physiologiques. Ils se prêtent ainsi à merveille au rôle de cobayes.

Le projet de Göttingen, financé par l'Etat fédéral et le land de Basse-Saxe, servira tout d'abord à faire avancer les recherches sur les primates. L'institut comprendra également un grand service de quarantaine: c'est là notamment qu'on expérimentera les nouveaux médicaments sur les singes. La mise en place d'un tel centre de

recherche exige une certaine expérience en la matière, des objectifs à long terme et beaucoup d'argent. Les réserves de singes vivant en liberté tendent à s'amenuiser. Les mesures de quarantaine touchant les animaux importés et l'élevage indispensable en Allemagne englobent d'énormes sommes d'argent. Les frais d'entretien du futur institut sont évalués à plusieurs millions de marks.

En général, les hommes de science prennent de préférence des souris, des rats et de chats comme cobayes. Mais les organes des sens et les fonctions cérébrales de ces animaux diffèrent considérablement de ceux de l'homme. Les découvertes ainsi réalisées ne sont pas la plupart du temps transférables à l'homme. Chez les singes, en revanche, le fonctionnement du système nerveux central est fort analogue au nôtre. Les

expériences réalisées sur les anthropoïdes permettent de tirer d'intéressantes conclusions sur le mécanisme et la structure de la mémoire et du processus d'apprentissage. De même, dans les secteurs des maladies infectieuses, des recherches sur le cancer et des greffes d'organes, on espère obtenir de bons résultats à l'aide des singes anthropoïdes.

On se propose aussi d'étudier sur ces cobayes les problèmes de l'embryologie et notamment l'apparition des malformations congénitales. On voudrait bien éviter désormais toute nouvelle catastrophe analogue à celle de la thalidomide, médicament qu'on suppose à l'origine des déformations des enfants phocomèles. Aujourd'hui déjà, de nombreux hommes de science réclament l'essai préalable des nouveaux médicaments sur les singes avant leur mise en circulation. (DaD)

Helga Dachsel.